

De l'Aubrac au Lézézou

De Foissac à Roquefort

Le Lien

Union confédérale CFDT des retraités

UCR-CFDT
49 Avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19
01 56 41 55 20

Secrétaire : Dominique FABRE

S'ENGAGER POUR CHACUN



AGIR POUR TOUS

Pour prendre contact :

UTR-CFDT de l'Aveyron

23 avenue de la Gineste
12000 RODEZ

Tél : 05 65 78 59 98

e. Mail : aveyron@retraites.cfdt.fr

Les Lundi, Mardi, Mercredi matin et Jeudi

Le petit mot de la Secrétaire

Pourquoi, tout d'un coup, faire un « journal » ! Tout simplement parce que le besoin s'en est fait sentir.

Nous nous sommes rendus compte que le temps passant, les adhérents ont de plus en plus de difficultés à être présents aux Assemblées Générales des ULR (Unions locales des Retraités). Alors nous nous sommes dit que si vous ne veniez pas à nous, nous irions à vous, par le moyen de communication le plus traditionnel « le journal ».

Nous avons cherché un nom. Le premier qui nous est venu c'est « Le Lien ». Nous voulions marquer que l'on voulait « lier » les territoires représentés par les 4 ULR : Rodez, Decazeville, Millau et Villefranche de Rouergue, même si cette dernière est en sommeil pour l'instant.

« Journal » veut dire au jour le jour. Ce ne sera pas le cas, mais nous vous relaterons les moments les plus marquants que la CFDT-Retraitées a vécus sur l'ensemble du département, et aussi plus localement, dans nos ULR (Union locale de retraités). Nous vous informerons sur les grands changements que la CFDT est en train de vivre, dans son organisation pour être en concordance avec les réorganisations structurelles et territoriales qui sont en train de se mettre en place : la santé, l'administration, les transports, la communication. Nous essaierons de vous expliquer les répercussions que cela a sur notre quotidien.

Ce « journal » sera adressé par internet à tous ceux qui ont une adresse courriel et par la poste à tous les autres.

En échange, nous souhaitons que vous nous fassiez part de vos observations, de vos suggestions.

Dans un premier temps, nous vous donnerons les coordonnées des responsables de la CFDT-Retraitées dans le département de l'Aveyron.

En espérant être au plus près de chacun d'entre vous.

Anne Marie ENJALBAL
Secrétaire Générale de l'UTR-CFDT 12



UTR - CFDT AVEYRON

Secrétaire : Anne-Marie ENJALBAL

05 65 61 80 96 - 06 31 70 15 74

Mel : anne-marie.enjalbal@retraites.cfdt.fr

Secrétaire Adjointe : Francette LAGARRIGUE

05 65 42 68 15 - Mel : lagarriguef@gmail.com

Trésorière : Danielle CAUSSE

05 65 60 28 94 - 06 21 95 67 36

Mel: Danielle.causse@retraites.cfdt.fr

Secrétaire ULR de Rodez : Francette LAGARRIGUE

05 65 42 68 15 - Mel : lagarriguef@gmail.com

Secrétaire ULR de Millau : Anne-Marie BOUTEILLER

05 65 59 07 14 - Mel : am.bout@orange.fr

Secrétaire ULR de Decazeville : Blaise BONNEFOUS

05 65 43 31 17 - 06 09 51 47 02

Mel : blaise.bonnefous@orange.fr

Secrétaire ULR de Villefranche de Rouergue :

.....
_____ - Mel :

LA VIE DE VOS U.L.R.

Union Locale des Retraités CFDT du Ruthénois

Quelques nouvelles Ruthénoises : Depuis quelque temps, nous avons instauré une rencontre mensuelle.

Le **premier Mardi de chaque mois**, nous nous retrouvons dans les locaux de la CFDT, et la porte est ouverte à tous les adhérent(e)s ou sympathisant(e)s. Nous discutons des questions d'actualité, des problèmes particuliers aux retraités ; nous informons sur les sujets concernant l'interprofessionnel au niveau du département ou de la région.

Pendant 2 ans nous avons, avec la CLCV (association s'intéressant et agissant pour la Consommation, le Logement et le Cadre de Vie), porté notre attention sur le « logement intermédiaire » les différentes possibilités offertes aux personnes âgées qui ne peuvent rester à leur domicile (isolement, insécurité) et qui ne veulent pas encore rentrer dans une E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) cela a permis de réaliser un diaporama.

Nous allons maintenant aborder le sujet de « la santé pour tous et partout »

Union Locale des Retraités CFDT de MILLAU

L'Union Locale des retraités CFDT est située au 43 Bd Richard à MILLAU

Suite à la dernière Assemblée Générale du 6 mars 2017 c'est Anne-Marie BOUTEILLER qui assure le secrétariat en collaboration avec Paul PORTALES, la trésorerie est faite par Jean Pierre CELLES avec Colette LOUANGES.

Depuis des années les adhérents retraités se réunissent tous les premiers lundis du mois. Le nombre de participants varie entre 9 à 16 personnes. Les sujets abordés sont surtout l'actualité locale millavoise, nationale et internationale, avec les retombées positives et négatives sur la vie au quotidien des retraités, surtout les modestes. Une fois par an la réunion est programmée à l'extérieur pour faciliter la rencontre des militants ruraux

Un groupe de volontaires a travaillé à rechercher dans les archives locales, à rencontrer tous les militants âgés anciens et sous la plume de Paul PORTALES, il a été réalisé un document intitulé « l'histoire de la CFDT de 1964 à 2016 »

Union Locale des Retraités CFDT de DECAZEVILLE

Suite au décès malheureux d'une mère et son enfant à la maternité de Decazeville, l'ARS ferme celle-ci pour 3 mois et prolonge de 6 mois en l'attente des résultats de l'enquête. Depuis aucune date de réouverture, ni de retour d'enquête.

Le collectif « Tous ensemble » de Decazeville multiplie les actions pour obtenir les résultats de l'enquête et surtout la réouverture de la maternité.

Cette fermeture peut à terme fragiliser l'hôpital de Decazeville, effet de boule de neige sur la fermeture des urgences et pire la fermeture totale de l'hôpital. Ceci serait un coup dur pour le bassin minier qui perdrait sa structure hospitalière et les soins de proximité, augmentant ainsi les distances.

Les différentes actions entreprises :

28/01 2017 Manifestation devant la mairie et marche dans Decazeville.

17/03/ 2017 Les pétitions sont portées devant l'hôpital de Decazeville.

29/03/2017 Manifestation devant l'ARS à Montpellier.

Pour connaître les dates des réunions de l'ULR Decazeville, merci de vous adresser à M Blaise Bonnefous (tél en page 1).

UTR AVEYRON

Petit questionnaire :

Ce premier numéro a été préparé par une petite équipe ; quelle est votre première impression ?

Les informations que vous recevez régulièrement (Cfdt Magazine, Fil Bleu) traitent-elles des sujets qui vous intéressent ?

Quelles sont vos attentes :

- par rapport à l'organisation,
- par rapport à l'information

Toutes les réponses, les suggestions seront les bienvenues.

Merci de nous en informer le plus tôt possible.

Envoyer par courriel : aveyron@retraites.cfdt.fr

par courrier à Union Territoriale des Retraités CFDT, 23 Av.de la Gineste 12000 Rodez

Téléphone : 05.65.78.59.98

La CFDT en Sud-Aveyron,

une histoire mouvementée

Extrait Journal de Millau du Jeudi 30 mars 2017



HISTOIRE Cinq adhérents millavois ont retracé l'histoire sud-aveyronnaise du syndicat. 52 ans d'existence riches en luttes et en témoignages, qui devraient bientôt faire l'objet d'un ouvrage.

Il s'en est passé des choses, depuis que la CFDT a vu le jour en 1964. Présent dès sa création en Sud-Aveyron, le syndicat a connu une existence marquée par de nombreux mouvements, de la lutte du Larzac à l'industrie gantière. 52 ans plus tard, cinq militants de la CFDT se sont replongés dans les luttes du passé. Pendant un an, ils ont épluché les archives millavoises et saint-affricaines, et ont mis sur pied un dossier relatant l'histoire locale du syndicat. Un long travail de recherche et d'écriture, présenté samedi 25 mars aux adhérents d'hier et d'au-

jourd'hui de la CFDT, dans leur local du quai Sully-Chaliés.

Une histoire très riche

Et ils sont nombreux, les militants, à avoir porté les couleurs de cette confédération de travailleurs. En Sud-Aveyron, trois noms figurent comme les fondateurs locaux du mouvement. Alphonse Bernat, Georgette Julié et Josette Solignac ont ancré le syndicat dans le sud du département au milieu des années 1960. Une terre de militantisme, dans laquelle la CFDT prendra très vite racine. C'est dans le secteur du cuir et de l'habillement qu'elle

défendra d'abord les salariés, avant d'apporter son soutien aux militants du Larzac au début des années 70. Entre les salariés en danger et les paysans du Larzac va alors naître une grande solidarité. Cette aide mutuelle qui s'installe entre les luttes fait encore aujourd'hui la fierté des militants Sud-Aveyronnais. D'autres mouvements marqueront l'histoire locale de la CFDT. Les caves de Roquefort, ou l'usine de chaudières Henfer, ne sont que des exemples d'une liste décidément bien longue de luttes salariales en Sud-Aveyron. Collectées par des adhérents passionnés, celles-ci pourraient être publiées dans un livre. Il permettra de laisser une trace fidèle de l'évolution de ce syndicat, mais aussi d'insuffler aux unions locales une nouvelle dynamique, dans la continuité de ce qui a forgé leur histoire.

T.D.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Faites connaître la CFDT autour de vous, Famille, Amis, etc...

Au dos vous trouverez le bulletin d'inscription à remplir et à envoyer à :

UTR-CFDT de l'Aveyron - 23 avenue de la Gineste - 12000 RODEZ

Ou par e. Mail : aveyron@retraites.cfdt.fr

Vous pouvez toujours nous joindre au : 05 65 78 59 98 les jours d'ouverture

Pourquoi votre facture d'électricité va grimper d'ici quelques semaines



Entre la hausse de la consommation pendant l'hiver et un rattrapage tarifaire à prévoir, la facture d'électricité va augmenter dans les prochaines semaines, selon [Le Figaro](#). Explications.

Il va falloir prévoir de payer plus. Dans un article publié mardi, [Le Figaro](#) annonce que les factures d'électricité des Français devraient augmenter dans les semaines à venir. Deux raisons principales expliquent cette hausse.

La première raison est celle de l'hiver plus froid qu'à l'accoutumée qu'ont connu les Français cette année, les obligeant par conséquent à consommer plus d'électricité pour se chauffer. Une surconsommation qui se traduira donc par une somme plus élevée à régler sur les prochaines factures.

Un rattrapage d'environ 30 euros

L'autre raison, elle, est réglementaire. Une augmentation des tarifs jugée insuffisante par le Conseil d'Etat pour la période d'août 2014 à juillet 2015 va devoir être rattrapée. "La loi ordonnant que les coûts d'approvisionnement d'EDF doivent être strictement répercutés auprès du consommateur, l'entreprise va donc procéder à un rattrapage tarifaire à cette période", explique [Le Figaro](#). Selon EDF, le rattrapage devrait être d'en moyenne 30 euros. Si cette somme sera à régler dans les semaines à venir, certains consommateurs se sont toutefois déjà acquittés de ce rattrapage.

Voici comment consommer moins d'électricité l'hiver

L'arrivée du froid depuis quelques semaines ainsi que les journées plus courtes favorisent la surconsommation d'énergie. Mais il est possible d'adopter des réflexes afin de réduire la facture.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ([ADEME](#)) donne quelques conseils pour alléger ses factures d'énergie l'hiver.

Varier les températures des pièces

Si les pièces les plus occupées dans la journée peuvent nécessiter une température plus élevée permanente, les autres pièces de votre logement n'en ont pas forcément besoin. Ainsi, il est conseillé de chauffer à 19°C dans les pièces à vivre et 17°C dans les chambres.

Bloquer les entrées d'air froid

Pour conserver la chaleur dans votre logement, il faudra calfeutrer les portes qui donnent sur l'extérieur ou sur les pièces non chauffées. Mais attention toutefois à ne pas bloquer les grilles de ventilation, qui permettent de maintenir la bonne qualité de l'air de votre logement.

Fermer les volets

Une autre astuce pour conserver au maximum la chaleur va être de garder les rideaux et les volets fermés pendant la journée lorsque vous partez au travail. "Vous freinerez ainsi les déperditions de chaleur par les vitrages", précise l'ADEME.

Ne pas laisser les appareils en veille

Si les chauffages fonctionnent à plein régime, essayez également de minimiser l'utilisation des appareils électriques (télévision, ordinateur...) et de ne pas les laisser en veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés. "Éteindre complètement ces appareils permettrait d'économiser jusqu'à 86 euros par foyer, soit 11% de la facture annuelle d'électricité", selon [Le Figaro](#).



BULLETIN D'INSCRIPTION UTR-CFDT

NOM : Prénom (s) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : _ _ _ _ _

Signature :

e. Mail :@.....

LA COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES RETRAITES RESTE UNE QUESTION D'EQUITE

La généralisation de la complémentaire santé bénéficie à tous les salariés. Mais pas aux retraités qui restent avec des contrats individuels, donc plus coûteux, et avec une moindre couverture. Les aides existantes comme l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ne suffisent pas. Notre analyse.

(Extrait Retraité Militant CFDT n° 2016.12)

93% des retraités sont couverts par un contrat individuel car ils ne bénéficient plus des contrats éventuellement souscrits par le biais de leur ancien employeur.



Les contrats individuels en moyenne moins bons que les contrats collectifs

C'est un constat : 95% des retraités sont couverts par un contrat d'assurance complémentaire-santé, et ce sont 520000 personnes de plus de 65 ans qui seraient sans couverture. (Source loi de financement de la sécurité sociale pour 2016).

Le manque de moyens financiers ou le coût trop élevé des contrats représente le premier motif d'absence de complémentaire-santé.

Paradoxalement : 93% des retraités sont couverts par un contrat individuel, car ils ne bénéficient plus des contrats éventuellement souscrits par le biais de leur ancien employeur.

Or, les contrats individuels offrent en moyenne des garanties moins importantes que les contrats collectifs. Les tarifs varient en fonction de l'âge, situation familiale, lieu de résidence, revenus, ancienneté dans le contrat.

Des exclus de toute aide

La généralisation de la complémentaire-santé pour les salariés, pour laquelle la CFDT œuvrait depuis des années, a mis encore plus en pleine lumière qu'une partie de la population était exclue de toute aide : une grande partie des retraités ou des personnes très éloignées de l'entreprise (précaires, chômeurs, etc...)

Au moment du passage à la retraite, les anciens salariés perdent l'avantage du contrat de groupe de leur entreprise. Or à prestations égales les contrats individuels sont bien plus chers.

C'est la raison pour laquelle, La CFDT- retraités a mis en place pour ses adhérents un contrat de groupe responsable et solidaire, géré par MGEN-Filia. Pour adhérer, vous devez vous rapprocher de votre UTR.

Pour l'UCR, il y a deux questions à résoudre.

Comment expliquer qu'une personne, qui part à la retraite, puisse voir tripler sa dépense pour une couverture santé, essentiellement parce qu'elle perd toutes les aides sociales et fiscales ?

Comment expliquer, qu'à un moment où ses dépenses de santé vont augmenter régulièrement, la personne âgée bénéficie souvent d'une couverture inférieure à celle qu'elle avait, lorsqu'elle était en activité ?

Certains doivent y consacrer 10% de leur pension. Des aides existent pour les plus basses pensions (ACS), le montant varie en fonction de l'âge et des revenus. De plus, seuls les contrats sélectionnés par l'Etat peuvent bénéficier de l'ACS. Mais des effets de seuil excluent de nombreux retraités, contraints de renoncer à une couverture de qualité. La CFDT agira pour lisser les effets de seuil.

La CFDT Retraités revendique un fonds mutualisé pour généraliser l'ouverture à une complémentaire-santé pour tous les retraités. Le gouvernement a compris que la situation devait évoluer, mais ses propositions ont bien du mal à convaincre les organismes complémentaires.

L'urgence est là parce qu'il s'agit d'une question d'équité.

La CFDT Retraités est opposée aux dépassements d'honoraires et au transfert de charges du régime de base vers le système complémentaire-santé.

Les assurés, qui n'ont pas de couverture complémentaire, ne consomment pas autant de soins que le reste de la population, allant parfois jusqu'à mettre leur santé en péril.

L'inégalité concernant la couverture complémentaire est une inégalité de l'accès aux soins, renforcée par les dérives de certaines complémentaires-santé contraire aux objectifs des "contrats responsables et solidaires".

Le marché de la complémentaire-santé est de plus en plus concentré, par des fusions et absorptions. Les mutuelles restent cependant l'acteur principal de ce marché.

Il faut rappeler que les organismes de Sécurité Sociale restent les acteurs majeurs du financement des soins de santé, en payant 76,6%, et les complémentaires-santé pour 13,5%.

Malgré cela, le reste à charge de 8.5% s'élève à 306 euros pour les 66/75 ans et de 338 euros pour les plus de 75 ans. Et on ne peut que regretter le manque de prise en charge pour les audioprothèses.

RETRAITE

Retraite Sécu

Minimum contributif (si retraite après octobre 2015) :

- minimum normal : 629,62 €
- minimum majoré : 688 €

- ouverture du droit si pensions inférieures à (janvier 2017) : 1 145 €

Majoration tierce personne (avril 2016) : 1 104,18 €

Majoration conjoint à charge (04/2016) (supprimée depuis janvier 2011 pour les nouvelles pensions) :

- Plafond de ressources : 749,98 €
- Majoration mensuelle (depuis 2002) : 50,81 €

Retraites complémentaires

Valeur annuelle du point :

- Arrco : 1,2513 € (11/2016)
- Agirc : 0,4352 € (11/2016)
- Ircantec : 0,47507 € (10/2016)

Prix d'achat du point :

- Arrco : 16,1879 € (2017)
- Agirc : 5,6306 € (2017)
- Ircantec : 4,766 € (10/2016)

Retraite additionnelle FP

0,04487 € (01/2017)

Assurance veuvage

(10/2015)

Conditions : non remarié, moins de 55 ans, pendant deux ans. Plafond de ressources du trimestre civil : 2 260,20 €

- montant mensuel : 602,72 €

Pension de réversion

Taux de 54% si au moins : 55 ans

Montant minimum pour

60 trimestres validés : 283,87 €

Cumul revenus propres plus réversion Sécu (01/2017) :

- personne seule : 1 691 € mois
- couple remarié : 2 706 € mois

Abattement 30% sur revenus professionnels à compter de : 55 ans

Majoration de pension de réversion :

- plafond ressources (10/2015) : 853,24 €

Majoration pour enfant

à charge (10/2015) : 96,30 € mois

Aspa (avril 2016). Allocation de solidarité aux personnes âgées différentielle permettant d'obtenir :

- personne seule : 800,80 €
- couple : 1 243,24 €

Prime d'activité

RSA (octobre 2016)

- personne seule : 535 €
- deux personnes : 802 €
- trois personnes : 963 €
- couple et 2 enfants : 1 123 €
- majoration enfant

à partir du troisième : 214 €

MAINTIEN A DOMICILE

APA à domicile

Montant maximal (mars 2016) :

- Gir 1 : 1 713 €
- Gir 2 : 1 375 €

- Gir 3 : 993 €

- Gir 4 : 662 €

Participation dépend des ressources mensuelles :

- exonération si inférieures à : 799 €

- participation de 90% si ressources supérieures à : 2 945 €

- entre les deux : montant progressif

APA d'urgence forfaitaire : 656 €

Employés de maison. Attention, avoir un employé à domicile c'est être employeur. Obligation de respecter le Code du travail, le Smic, la convention collective.

Employé à domicile. Exonération charges patronales à partir de 70 ans (plafonnée à 65 Smic-heure par mois) et pour les bénéficiaires de l'APA.

ACTION SOCIALE CNAV

Montants 2017.

Aide-ménagère. Taux de participation horaire du bénéficiaire variable suivant revenus mensuels de 73 à 10%

pour ressources de :

- personne seule : 836 à 1 424 €
- couple : 1 452 à 2 136 €

Au-delà pas de participation Cnav.

Aide amélioration habitat

De 30 à 65% suivant ressources mensuelles entre minimum vieillesse et :

- personne seule : 1 424 €
- couple : 2 136 €

Subvention plafonnée selon revenus de : 2 500 à 3 500 €

Plan d'action personnalisé. Aide ne pouvant dépasser 3 000 € pour les GIR 5 et 6 pouvant prévoir une intervention autre que l'aide-ménagère avec participation du retraité de 10 à 73% si revenus identiques à l'aide-ménagère ci-dessus.

Aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) et aide aux retraités en situation de rupture (Asir).

Durée de 3 mois renouvelable une fois.

Taux de participation comme Plan d'action personnalisé.

Montant maximum 1800 €

Barèmes revenus comme aide-ménagère.

Secours sociaux

Montant maximum : 760 €

Secours catastrophes naturelles.

Montant maximum :

- personne seule : 1 050 €
- couple : 1 680 €

MESURES FISCALES

Emploi à domicile

Réduction d'impôt égale à 50% dans la limite de 12 000 € (plus 1 500 € par personne de plus de 65 ans sans dépasser 15 000 €). Plafond porté à 20 000 € si invalide au foyer fiscal. Certaines dépenses sont plafonnées : 500 € pour

«hommes toutes mains», 1000 € pour assistance internet ou informatique, 3000 € pour travaux de petit jardinage et de débroussaillage.

Séjour en Ehpad

Réduction d'impôt égale à 25% des dépenses liées à la dépendance, au logement et à la nourriture (après déduction de l'APA), dans la limite d'une dépense annuelle de 10 000 € par personne hébergée dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou un service de soins de longue durée. S'il n'y a pas de frais liés à la dépendance, pas de réduction d'impôt. La réduction s'applique aussi dans un établissement situé dans un autre État membre ayant pour objet de fournir des prestations de nature et de qualité comparables.

Impôt sur le revenu

Abattement personne âgée plus de 65 ans égal à : 2 347 € par foyer fiscal pour revenu net inférieur à 14 730 €

1 174 € par foyer fiscal si revenu supérieur à 14 730 € et inférieur à 23 730 €

Montants doublés si le conjoint remplit les conditions d'âge et de revenu ou est handicapé.

Demi-part supplémentaire pour :

- personne seule ayant élevé 1 enfant,
- titulaire carte invalidité,
- ancien combattant et veuve d'ancien combattant + 74 ans.

Cette demi-part en plus est réservée aux personnes vivant seules et ayant élevé leurs enfants «à titre exclusif et principal pendant au moins cinq années au cours desquelles elles vivaient seules».

Abattement sur retraite de 10% :

- au moins de 379 € par retraité,
- pas plus de 3 711 € par foyer fiscal

Aménagement de l'habitat des personnes âgées

Crédit d'impôt de 25% pour les dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées. Parmi les équipements sanitaires attachés à perpétuelle demeure : baignoires avec porte latérale escamotable ; cabines de douche, dont les dimensions permettent une utilisation en fauteuil roulant adapté ; sièges de douche muraux (à fixer au mur) ; WC pour personnes handicapées ; surélévateurs de WC fixés en permanence sur la cuvette ; mains courantes ; barres de maintien ou d'appui. Dans la limite d'un plafond sur cinq ans de :

- personne seule : 5 000 €
- couple : 10 000 €